

et
La Coordination des quartiers populaires

antidemolition@gmail.com
<http://antidemolition.blogspot.com>

AITEC

Association internationale de techniciens, experts et chercheurs
 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
<http://reseau-ipam.org/aitec>

vous proposent deux journées de formation sur le thème :

Rénovation urbaine : Construire le projet avec les habitants.

**du vendredi 20 juin 2008
 au samedi 21 juin 2008**

**CISP Kellermann
 17 boulevard Kellermann
 75013 Paris
 Métro Ligne 7 : Porte d'Italie
 Tramway T3 : Porte d'Italie**

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées :

Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	850 €
- de 50000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	1000 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1000 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Rénovation urbaine : **Construire le projet avec les habitants,** organisées par *Formation et citoyenneté*, la *Coordination des quartiers populaires* et *Aitec*.

du vendredi 20 au samedi 21 juin 2008, au CISP, 17 boulevard Kellermann, 75013 Paris

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature de l'élu-e inscrit-e à la journée : _____
 Prénom : _____ Conseil régional : _____
 Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____
 Code Postal : _____ Commune de : _____
 Ville : _____ (pour les élus communaux) : _____
 E-mail : _____
 Fonction élective : _____
 Signature du responsable _____
 avec cachet : _____

CACHET

Rénovation urbaine : Construire le projet avec les habitants.

Vendredi 20 juin 2008

9h00 Accueil.

9h15 Introduction : Comprendre les enjeux de la rénovation urbaine.
Intervenants : **Kaïssa Titous, Mohamed Ragoubi**, la Coordination des quartiers populaires

10h15 Maîtriser le cadre fixé par la loi de cohésion sociale :

- Le partage de compétences et la responsabilité des élus locaux et de leurs équipes municipales.
- Présentation de l'arsenal juridique et institutionnel.
- Conditions de financement.
- Evaluation et suivi des projets.

Intervenant : **Christophe Robert**,
Fondation Abbé Pierre.

12h30 Déjeuner.

14h00 Les projets ANRU vécus par les habitants. Présentation d'expériences par des habitants de La Coudraie, Argenteuil, Epernay.

- Communication, concertation, évaluation, mémoires des quartiers : quelle place pour les habitants ?
- les difficultés rencontrées dans les différentes phases (diagnostic, élaboration du projet, mise en œuvre et relogement)
- Les droits des habitants, leurs revendications et propositions.

17h30 Fin de la première journée.

Samedi 21 juin 2008

Piloter et réussir un projet ANRU : quelques pistes.

Intervenant : **Jean-Pierre Troche**,
architecte-urbaniste, président de l'AITEC.

9h30 Maîtriser son projet de ville et développer une vision de long terme.

Construire un partenariat de confiance

- Décider des zones de la ville concernées et des possibilités de transformation (réhabilitation, démolition/reconstruction, construction d'équipements publics...).
- Elaborer avec les habitants des diagnostics approfondis dans ces quartiers.
- Instaurer de la confiance entre les élus, les bailleurs et les habitants.

13h00 Déjeuner.

14h30 Mettre en œuvre le projet ANRU :

- Associer les habitants à l'élaboration du calendrier du projet et les informer.
- Evaluer et ajuster le contenu du projet.
- Reloger les habitants.
- S'assurer du respect des droits des locataires.

17h30 Fin de la session.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris